



## **OBSERVATOIRE DES PRIX, DES MARGES ET DES REVENUS SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Saint-Pierre, le 13 novembre 2020

### **Réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus**

#### **OPMR**

**Mercredi 30 septembre 2020**

Le 30 septembre 2020 à 9 h 30 s'est tenue, dans les locaux de la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, de métiers et de l'artisanat (CACIMA) de Saint-Pierre-et-Miquelon, une réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus, sous la présidence de Mme Laurence Mouysset.

Participaient à cette réunion :

- Thierry Devimeux, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Stéphane Lenormand, président du conseil territorial ;
- Yannick Cambray, maire de Saint-Pierre ;
- Franck Detcheverry, maire de Miquelon-Langlade (en visioconférence) ;
- Etienne de la Fouchardière, secrétaire général de la préfecture ;
- Nicolas Loréal, secrétaire général adjoint UD-FO 975 ;
- Claude Larralde, secrétaire général adjoint de l'UI-CFDT ;
- Jessica De Arburn, collaboratrice du député de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Mélissa Chartier, collaboratrice du sénateur de Saint-Pierre et Miquelon ;
- Gilles Marchal, directeur des finances publiques ;
- Stéphane Attali, directeur de l'IEDOM ;
- Sylvie Bernot, directrice de la DCSTEP ;
- Christian Coujandassamy, chef du pôle C de la DCSTEP ;
- Marcel-Christophe Dagort, gérant de la société ;
- Philippe Vielle, directeur de la DPPAT (en visioconférence) ;
- Yannis Théau, adjoint au directeur de la DPPAT ;
- Brigitte Plaa, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Bernard Michel, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Myriam Robert, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Nathalie Paturel, UPASC ;
- Charlie Vulin, IEDOM ;
- Sophie Clochet, gérante de société ;
- Jean-François Briand, gérant de société ;
- Marina Detcheverry, gérante de société (en visioconférence) ;
- Michel Detcheverry, employé de société (en visioconférence).

Étaient absents excusés :

- Roger Hélène, président du Medef SPM ;
- Alain Beaupertuis, personnalité qualifiée et gérant de société ;
- André Robert, trésorier de la CACIMA ;
- Nancy Hayes, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Floriane Perret, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Patrick Dechenest, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Philippe Paturel, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Claude Gautier gérant de société ;
- Estelle Landry, gérante de société ;
- Jacky Urdanabia, gérant de société ;
- Dominique Lemaine, gérant de société.

Mme la présidente, en visioconférence, remercie les membres de leur présence à cette réunion de l'OPMR.

Elle précise les points à l'ordre du jour à savoir la problématique de la hausse des prix dans un contexte de crise sanitaire, le prix des carburants ainsi que les questions diverses.

#### 1- Problématique de la hausse des prix liée à la crise sanitaire

Mme la présidente rappelle que la préfecture a pris l'initiative de relever les prix de 25 produits de consommation courante depuis le mois de mai, et ce tous les mois afin d'être vigilant sur leur évolution.

M. Etienne de la Fouchardière, secrétaire général de la préfecture rappelle la méthode : 25 produits de consommation courante ont été identifiés. Au sein de chaque commerce, une gamme de produit a été définie servant de base aux relevés mensuels.

Le prix du panier de ces 25 produits relevés chez cinq commerçants affiche une augmentation de 5 % entre mai et septembre 2020. Les hausses significatives concernent les pâtes, le papier toilette, le dentifrice et le bœuf haché (trois commerces sur cinq vendent ce produit).

Mme la présidente et M. le préfet constatent une hausse rapide de l'évolution des prix.

M. Marcel-Christophe Dagort, gérant de commerce, demande si ce sont les mêmes produits qui sont comparés car tous les commerçants ne vendent pas la même chose. M. le préfet précise que la gamme du produit est différente d'un commerce à l'autre et que le but de ces relevés mensuels est d'évaluer le niveau de prix et non pas de comparer les commerces entre eux. Ce relevé mensuel est un outil d'alerte et non pas un outil statistique, et aujourd'hui, on constate une évolution des prix à la hausse dans ces cinq commerces.

Comme élément de comparaison, les prix au Canada sont plutôt en baisse, à l'exception du bœuf haché. M. Yannick Cambray, maire de la commune de Saint-Pierre s'étonne de ces montants. M. Marcel-Christophe Dagort confirme qu'il n'observe pas de baisse au Canada, au mieux une stabilisation des prix. Mme Marina Detcheverry, gérante de commerce, constate qu'il n'y a une hausse du prix que sur quelques produits, et non pas de manière générale. M. le préfet précise qu'il y a d'abord eu une hausse des prix au Canada, mais que désormais les prix diminuent.

M. Stéphane Lenormand, président du conseil territorial, souhaite objectiver sur ce sujet.

Tout d'abord le panier de référence doit peut-être contenir plus de produits. Il faut également être vigilant sur les prix des matériaux de construction qui peuvent avoir une répercussion sur la commande publique.

M. le préfet assume la stratégie de se focaliser sur le panier de produits de consommation courante et de l'objectiver en le comparant avec les prix canadiens. Concernant les prix des matériaux, il faudra se poser la question lors de l'observatoire de la commande publique ce qu'il est envisageable de faire collectivement. *[P.M : Lors de l'observatoire de la commande publique, cette proposition n'a pas été retenue.]*

M. le préfet dresse le constat suivant et suggère des pistes de réflexion :

- le nombre d'acteurs importateurs est important sur l'archipel. Est-ce qu'il est possible de se regrouper pour obtenir des prix d'achats plus satisfaisants ?
- le transport maritime est assuré pour 2/3 de son coût par l'État. Connaît-on la part du coût du transport routier (jusqu'à Halifax pour les produits venant des États-Unis ou du Canada) ?
- les taxes sont calculées en pourcentage en fonction du type de produit. Est-il possible d'envisager de geler ces taxes en valeur absolue ?
- les marges sont calculées en pourcentage en fonction du prix du produit. Est-il possible d'envisager de geler les marges en valeur absolue ?

M. le préfet propose de s'appuyer sur deux outils.

### **1) Le bouclier qualité prix (BQP)**

Pour rappel, c'est une décision contractuelle entre l'État et les distributeurs d'un montant de panier fixe sur un an (à la fois en matière de nombre de produits et de prix). Aujourd'hui, seul le supermarché Marcel Dagort le propose.

Depuis le mois de mai, les prix des produits composant le BQP n'ont pas évolué, ce qui montre encore une fois l'intérêt d'un tel dispositif pour les consommateurs.

Selon M. Stéphane Attali, directeur de l'IEDOM, il faut s'appuyer sur le BQP qui est un outil qui fonctionne et qui doit être valorisé. Le nombre de produits constituant le BQP peut être adapté à chaque commerce. Ainsi, une liste plus restreinte peut-être convenue avec les points de vente souhaitant s'inscrire dans le dispositif.

### **2) Une Charte d'engagement comme en Guyane**

Il s'agit d'un engagement spécifique lié à la crise sanitaire dont le but est de limiter l'impact de la hausse des prix, en agissant, pour les distributeurs, sur leurs marges. De plus, les signataires de cette charte transmettent le prix des produits de consommation courante identifiés toutes les semaines à la préfecture, qui les publie sur son site Internet. Cette publication hebdomadaire permet d'informer le consommateur.

Les commerçants présents précisent que le modèle guyanais est difficilement applicable sur l'archipel puisque les produits y sont importés de métropole et du Canada, en quantité insuffisante pour pouvoir négocier les prix.

M. le préfet comprend cette différence et souhaite plutôt mettre en avant le mécanisme, à savoir agir sur les marges et jouer sur la transparence des prix vis à vis du consommateur qui choisira en toute connaissance de cause.

M. Jean-François Briand, gérant de commerce, indique qu'il est difficile de bloquer certains prix, si les grossistes Saint-Pierrais ne les bloquent pas. Quant aux marges, il est difficile de les geler car elles permettent, entre autres choses, de financer des salaires.

Il propose d'agir sur la population la plus en difficulté grâce à des aides financières. M. Yannick Cambray explique qu'il y a déjà des aides mises en place par la collectivité territoriale.

M. Nicolas Loréal, secrétaire général adjoint UD-FO propose d'intervenir sur les revenus, c'est à dire en proposant des chèques cadeaux à certains foyers.

M. le préfet n'exclut pas cette proposition à condition qu'elle s'inscrive dans une démarche globale.

Les commerçants présents estiment que le nombre important d'importateurs permet d'offrir aux consommateurs un choix plus large de produits. Chaque commerce applique sa propre politique interne sur la modulation des prix.

M. Stéphane Lenormand s'interroge sur la notion de continuité territoriale alors que la DSP maritime ne s'applique qu'entre Halifax et Saint-Pierre.

M. le préfet explique que la DSP est ciblée entre Halifax et Saint-Pierre pour pouvoir agir sur l'ensemble des importations (canadiennes et françaises).

Mme la présidente encourage le développement du BQP dispositif pérenne bien connu des consommateurs (Cf. enquête de satisfaction réalisée en fin d'année 2019 - début 2020) même avec un format réduit pour des enseignes de plus petite taille. Mais elle est réservée sur l'utilisation du libellé « BQP Covid ».

M. le préfet s'engage à publier les relevés de prix sur le site de la préfecture.

Mme la présidente y est favorable afin de renforcer la transparence auprès du consommateur.

## 2 - Prix des carburants

Mme Sylvie Bernot, directrice de la DCSTEP explique que le prix d'achat du baril est en baisse. De ce fait, M. le préfet propose un nouvel arrêté pour définir les prix comme suit :

Fioul domestique livré par camion-citerne	50,00 € l'hectolitre (au lieu de 57 €)
Gazole livré par camion-citerne	54,00 € l'hectolitre (au lieu de 65 €)
Gazole pris à la pompe	0,54 € le litre (au lieu de 0,65 €)
Essence extra	1,00 € le litre (prix inchangé)

M. le préfet explique sa démarche, il souhaite agir sur le pouvoir d'achat des ménages, en ce début d'hiver, en limitant le coût du chauffage dans le budget des ménages. Il souhaite également agir en faveur des acteurs économiques en diminuant le prix du gazole livré en camion-citerne.

## 3 - Questions diverses

Il n'y a pas de question.

En conclusion, Mme la présidente indique que la prochaine réunion devrait se tenir en décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la présidente lève la séance à 11 h 20, après avoir remercié les membres pour leur participation.

La présidente de l'Observatoire  
des prix, des marges et des  
revenus,



Laurence MOUYSSSET